



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)**

31 mars 2023 - 19H00

Compte-rendu de la séance

Date de la convocation : 22 Mars 2023
Date de la séance : 31 Mars 2023

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 23
Absents avec procuration : 5
Absente excusée : 1

Présents : M. Guy GORBINET, Maire,
Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Marc CUSSAC, Mme Corinne MONDIN, M. Julien ALMODOVAR, Mme Brigitte ISARD Adjoints,
M. Albert LUCHINO (Conseiller Délégué) (à partir du point 2-1), M. André FOUGERE (Conseiller Délégué), Mme Françoise PONSONNAILLE, M. Serge BATISSE (Conseiller Délégué), Mme Corinne BARRIER, Mme Corinne ROMEUF, Mme Christine NOURRISSON, M. Marc REYROLLE, Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE, M. Pierre-Olivier VERNET, M. Adrien LEONE, M. Marius FOURNET, Mme Yvette BOUDESSEUL, Mme Véronique FAUCHER, M. Vincent MIOLANE, M. Michel BEAULATON, Mme Christine SAUVADE.

Absents avec procuration :

- M. Albert LUCHINO à Mme Brigitte ISARD (jusqu'au point 1-2),
- M. Eric CHEVALEYRE à M. Marc CUSSAC,
- Mme Charlotte VALLADIER à Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER,
- Mme Justine IMBERT à Mme Françoise PONSONNAILLE,
- M. David BOST à Mme Véronique FAUCHER,
- M. Vincent MIOLANE à M. Philippe PINTON.

Absente excusée :

- Mme Aurélie PASCAL.

Secrétaire de séance : M. André FOUGERE.

N°23/03/31/001

OBJET : CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN »

La Commune d'Ambert, en partenariat avec la communauté de communes Ambert Livradois Forez ont été retenues par l'État dans le cadre du programme national Petites Villes de Demain (PVD).

Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il a pour objectif de donner aux élus de l'intercommunalité et des villes lauréates de moins de 20 000 habitants et exerçant des fonctions de centralités, les moyens humains et financiers pour concrétiser leurs projets de revitalisation.

La mise en œuvre de ce programme repose sur trois phases :

- Phase 1 : la convention d'adhésion signée par la Communauté de communes, les trois communes, l'État et le PNR LF, le 16 avril 2021 ;
- Phase 2 : la phase d'initialisation qui se traduit par la rédaction d'une convention-cadre Petites Villes de Demain et qui fait l'objet de la présente délibération ;
- Phase 3 : la phase de déploiement du programme qui correspond au temps d'engagement financier et de réalisation des actions inscrites dans la convention-cadre et ce, jusqu'en 2026.

La convention-cadre présente le projet de territoire d'Ambert Livradois Forez et des communes lauréates et répond aux ambitions inscrites dans le Contrat Territorial de Relance et de Transition Écologique (CRTE). Elle a pour objet de :

- Présenter les ambitions de la CC ALF et des communes d'Ambert, Arlanc et Cunlhat en matière de revitalisation de son centre-ville ;
- Définir un programme d'actions et des intentions de projets ;
- Préciser les engagements de l'ensemble des partenaires et acteurs du programme ;
- Asseoir les modalités de gouvernance permettant d'assurer le suivi et l'évaluation du programme.

Les processus de dévitalisation observés se traduisent par de nombreux signaux, plus ou moins marqués, selon le contexte social, géographique et historique propre à chaque territoire :

- Rejet des formes d'habitat ancien collectif en centralité au profit de l'habitat individuel, hausse de la vacance de logement, paupérisation observée à l'échelle de certains centres-bourgs, dégradation du patrimoine immobilier et développement de poches d'habitat insalubre ;
- Multiplication des bâtiments en ruine ou à l'abandon, développement de friches urbaines ;
- Développement excessif de l'usage de l'automobile, recul de la place des modes actifs (piétons, vélo...) et forte présence de la voiture en centre-ville, dégradation des espaces publics et de leurs usages ;
- Déprise du commerce et de l'artisanat de proximité, locaux commerciaux vacants, diminution des zones de chalandise ;
- Difficultés d'accès aux soins (soins spécialisés notamment) et aux services.

Ces processus interagissent ensemble et il est difficile d'y remédier individuellement, sans engager une réflexion globale à grande échelle. Cette reconquête ne peut se limiter, en effet, à des réponses ponctuelles suivant des approches sectorielles classiques : elle nécessite une approche globale d'aménagement, en mesure d'articuler et de mobiliser les leviers de l'ensemble des politiques sur un temps plus long.

Il est essentiel que la revitalisation des centres-villes s'inscrive dans une démarche de projet partagé par l'ensemble des acteurs du territoire. Cette démarche ne saurait donc être figée et normative ; elle se doit d'être vivante, itérative et ouverte à la contribution de chacun. L'engagement de tous les acteurs concernés sera indispensable pour accompagner cet élan et participer à la réussite du projet de territoire.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, le projet de territoire décrit dans la convention-cadre, ainsi que ses orientations, actions et intentions de projets qui en découlent ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre valant ORT ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme.

N°23/03/31/002

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'AMBERT ET LE CENTRE CULTUREL LE BIEF

Considérant que les actions et projets du Centre culturel le Bief participent au développement et à la politique culturelle de la ville d'Ambert il est convenu de signer une convention définissant les engagements de chacun pour le bon déroulé des projets.

L'Association Le Bief s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les actions suivantes : actions culturelles autour des Arts plastiques et des Arts vivants, accompagnement des artistes, expérimentations culturelles, programmation de temps forts : Les Vitrines qui parlent et la Bonne Impression, participation au projet de la ville, à sa dynamique, son développement.

La Ville d'Ambert contribue financièrement et matériellement à la mise en œuvre de ce projet.

Engagements des deux parties

Selon des modalités définies en partenariat, la mairie s'engage à :

- Mettre à disposition de l'association à titre gracieux les locaux et équipements de la ville d'Ambert comme, « la salle de la Scierie » et « la salle d'exposition de la mairie »
- Mettre à disposition pour les résidences artistiques la salle « Ambert en scène » et ses équipements.
- Mettre à disposition un local, situé à l'aspect sud-ouest de la salle polyvalente de la « Scierie » pour stocker le matériel technique
- Concéder un tarif préférentiel sur les hébergements au Camping municipal.

L'Association s'engage à proposer :

- Des tarifs préférentiels aux écoles municipales d'Ambert, et aux résidents du foyer logement de la Fontaine de Goye d'Ambert.
- Un tarif préférentiel de 300 euros pour la mise à disposition de matériel et d'un technicien pour une manifestation organisée par la ville d'Ambert, dans la limite de 4 manifestations par an.
- Le Centre culturel le Bief s'engage à faire figurer le logo de la Ville d'Ambert sur toutes ses parutions.

Partenariat spécifique pour la manifestation 2023 « Les Vitrines qui parlent »

Dans le cadre de la convention régionale « Petite ville de demain » et ses activités développées pour contribuer à la redynamisation du centre-ville d'Ambert, la Ville d'Ambert s'engage à :

- Financer l'événement les Vitrines qui parlent pour un montant de 2500 euros (Deux mille cinq cents euros) suite au dépôt de demande de subvention auprès de la mairie.
- Communiquer sur l'évènement sur les supports communaux

Le Conseil municipal, unanime, décide d'approuver la convention présentée.

N°23/03/31/003

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER – le Maire ayant quitté la salle préalablement au vote – délibérant sur le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le Maire, Guy GORBINET ;

La présidente de séance propose d'adopter les comptes administratifs 2022 suivants :

Budget Principal :

COMMUNE D'AMBERT - Budget Commune 20000 - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 824 718,65	G	8 340 512,13
	Section d'investissement	B	2 757 601,85	H	3 772 717,71
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	241 506,35 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	518 387,16 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	11 100 707,66	= G+H+I+J	12 354 736,19
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 252 298,03	L	656 386,43
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 252 298,03	= K+L	656 386,43
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	7 824 718,65	= G+I+K	8 582 018,48
	Section d'investissement	= B+D+F	4 528 287,04	= H+J+L	4 429 104,14
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	12 353 005,69	= G+H+I+J+K+L	13 011 122,62

Budgets annexes :

Budget Eau

COMMUNE D'AMBERT - Budget Service des Eaux 2020 - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 173 699,99	G 182 142,66	G-A 8 442,67
	Section d'investissement	B 184 505,69	H 292 161,21	H-B 107 655,52

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 5 406,53 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 374 478,50 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 358 205,68	Q= G+H+I+J 854 188,90	-Q-P 495 983,22

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 441 783,31	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	- E+F 441 783,31	- K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 173 699,99	= G+I+K 187 549,19	13 849,20
	Section d'investissement	= B+D+F 626 289,00	= H+J+L 666 639,71	40 350,71
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 799 988,99	= G+H+I+J+K+L 854 188,90	54 199,91

Budget Assainissement

COMMUNE D'AMBERT - Budget Assainissement 20300 - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 303 748,30	G 370 416,49	G-A 66 668,19
	Section d'investissement	B 202 361,16	H 302 793,93	H-B 100 432,77

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 74 319,33 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 218 955,10 (si excédent)	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 506 109,46	Q= G+H+I+J 966 484,85	=Q-P 460 375,39

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 145 217,04	L 89 550,15
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 145 217,04	= K+L 89 550,15

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 303 748,30	= G+I+K 444 735,82	140 987,52
	Section d'investissement	= B+D+F 347 578,20	= H+J+L 611 299,18	263 720,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 651 326,50	= G+H+I+J+K+L 1 056 035,00	404 708,50

Budget Cinéma

COMMUNE D'AMBERT - CINEMA 20500 - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	184 303,05	G	190 049,96
	Section d'investissement	B	7 527,97	H	12 330,54
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	16 743,16 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	25 348,47 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	208 574,18	= G+H+I+J	227 728,97
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	40 394,03	L	58 200,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	40 394,03	= K+L	58 200,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	201 046,21	= G+I+K	190 049,96
	Section d'investissement	= B+D+F	47 922,00	= H+J+L	95 879,01
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	248 968,21	= G+H+I+J+K+L	285 928,97

Budget autonome : RESEAU DE CHALEUR

REGIE DISTRIBUTION DE CHALEUR - Régie de distribution de chaleur 47300 - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 366 068,84	G 413 342,85	G-A	47 274,01
	Section d'investissement	B 65 190,49	H 53 235,54	H-B	-11 954,95

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 16 671,36 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 3 031,47 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 450 962,16	Q= G+H+I+J 466 578,39	=Q-P	15 616,23

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 382 740,20	= G+H+K 413 342,85	30 602,65	
	Section d'investissement	= B+D+F 68 221,96	= H+I+L 53 235,54	-14 986,42	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 450 962,16	= G+H+I+J+K+L 466 578,39	15 616,23	

Le Conseil municipal par vingt voix pour, cinq voix contre (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER, David BOST par procuration, Michel BEAULATON et Christine SAUVADE) et deux abstentions (Philippe PINTON et Vincent MIOLANE par procuration) :

- 1°) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs présentés ci-dessus.
- 2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire ;
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

N°23/03/31/004

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les contenus des comptes de Gestion 2022 du budget principal, des budgets annexes et autonomes dressés par le Trésorier d'Ambert.

Après avoir entendu ce rapport,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation des budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2022.

Considérant que le Trésorier a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a pris en compte toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, par vingt et une voix pour, cinq voix contre (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER, David BOST par procuration, Michel BEAULATON et Christine SAUVADE) et deux abstentions (Philippe PINTON et Vincent MIOLANE par procuration) :

- Déclare que le compte de gestion des budgets principal, annexes et autonomes dressés par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

N°23/03/31/005

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11 et R. 2311-12,

Vu les comptes administratif 2022, approuvé par délibération du Conseil municipal

		Solde d'exécution de la section d'investissement		Resultat de fonctionnement		SOLDE DES RAR 2022	BESOIN DE FINANCEMENT
COMMUNE AMBERT							
	Budget Principal	excédent	496 728,70 €	excédent	757 299,83 €	-595 911,60 €	-99 182,90 €
	Budget EAU	excédent	482 134,02 €	excédent	13 849,20 €	-441 783,31 €	0,00 €
	Budget ASSAINISSEMENT	excédent	319 387,87 €	excédent	140 987,52 €	-55 666,89 €	0,00 €
	Budget Cinéma	excédent	30 151,04 €	déficit	-10 996,25 €	17 805,97 €	0,00 €
	Budget Réseau de chaleur	déficit	-14 986,42 €	excédent	30 602,65 €	0,00 €	-14 986,42 €

En application des articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats en comptabilité, il convient de décider de l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice :

		Affectation des résultats au BP 2023				
		sens	INVES 001	sens	FONCT 002	INVES 1068
COMMUNE AMBERT						
	Budget Principal	R	496 728,70 €	R	658 116,93 €	99 182,90 €
	Budget EAU	R	482 134,02 €	R	13 849,20 €	
	Budget ASSAINISSEMENT	R	319 387,87 €	R	140 987,52 €	
	Budget Cinéma	R	30 151,04 €	D	10 996,25 €	
	Budget Réseau de chaleur	D	14 986,42 €	R	15 616,23 €	14 986,42 €

Le Conseil Municipal, par vingt-trois voix pour et cinq abstentions (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER, David BOST par procuration, Michel BEAULATON et Christine SAUVADE), décide de l'affectation des résultats de fonctionnement 2022 de chacun des budgets.

N°23/03/31/006

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de la résidence principale.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties maintenu à 73,97%,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties maintenu à 42,08 %,
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 10,69 %.

Le Conseil municipal, unanime, décide de valider pour l'année 2023 ces taux de la fiscalité directe locale tels que présentés.

N°23/03/31/007

OBJET : REDEVANCE EAU – MODIFICATION DU TARIF DE LA PART COMMUNALE 2023

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au traité d'affermage pour l'exploitation du service des EAUX, l'ensemble des charges du service sera couvert par une redevance perçue auprès des usagers.

Pour la partie « Eau de consommation », il précise que cette redevance comprend :

- Un abonnement,
- Une part du fermier (VEOLIA) représentant sa rémunération,
- Une part de redevance perçue par la collectivité,
- Une part de taxe pour la préservation de la ressource en eau (Agence de l'eau)

Compte tenu des perspectives en matière d'investissement, des réparations d'urgence à accomplir mais aussi de la sécheresse vécue (été, automne, hiver 2022), la commune va devoir entreprendre de lourds travaux de réhabilitation des captages et des infrastructures de réseaux.

Le Conseil municipal, par vingt-cinq voix pour et 3 voix contre (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER et David BOST par procuration) :

- Décide de porter à **0,65 € /m3 HT** le montant de la part communale Eau à compter du 1^{er} mai 2023 soit une augmentation de 20c/m3 d'eau pour tous les usagers

Monsieur le Maire est en charge de la transmission des informations au fermier qui gère la facturation du service.

N°23/03/31/008

OBJET : CONTRIBUTION FINANCIERE ECOLE PRIVEE SAINT-JOSEPH POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2022/2023

Pour la rentrée 2022/2023, il y a 86 enfants ambertois inscrits à l'école primaire St Joseph (53 élèves en élémentaire et 33 élèves en maternelle). Le principe de parité entre écoles publiques et privées s'applique.

Pour la rentrée 2022/2023, le coût de revient unitaire calculé est de 1 058,88 € par élève.

Monsieur le Maire propose donc de participer aux frais de fonctionnement de l'école primaire St Joseph à hauteur de 91 063,68 €.

Le Conseil municipal, vingt-six voix pour et deux abstentions (Michel BEAULATON et Christine SAUVADE), décide :

- D'approuver la contribution financière avec l'école privée St Joseph.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de présent projet de délibération.

N°23/03/31/009

OBJET : PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF A ACTION SIMPLIFIEE ET A CAPITALE VARIABLE « TOI ET TOITS » – INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur le Maire expose l'objet de l'association « Toi et Toits », créée par des habitants du Livradois-Forez début 2018. Cette association propose de développer et produire des énergies renouvelables de façon citoyenne et collective.

Elle souhaite commencer par l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics et privés sur le territoire. Il s'agit d'une manière concrète pour les habitants de répondre localement aux enjeux de la transition énergétique.

L'association s'est transformée en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour réaliser un premier projet d'un ensemble de toitures équipées en installations photovoltaïques. Les habitants, les collectivités, les entreprises et les agriculteurs peuvent prendre des parts dans cette SCIC.

La prise de parts de la commune d'Ambert permettrait de conforter la dynamique en place et de pouvoir participer activement au développement de projets sur la commune.

Monsieur le Maire soumet l'ambition de la commune de procéder à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux.

L'aménagement serait totalement pris en charge par la SCIC « Toi et Toits » qui : finance, installe, assure, exploite et effectue le suivi et gère la maintenance de la centrale photovoltaïque sur les toits.

Ces aménagements seraient rétrocédés à la commune au bout de 20 ans.

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver le principe de l'acquisition de parts en capital de la future société locale SCIC SAS Toi et Toits par souscription de 20 parts de 50 € soit un montant total de 1 000 €,
- De désigner M. Guy GORBINET, Maire, représentant de la commune au sein de la gouvernance de la société locale SCIC SAS Toi et Toits,
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette participation au capital de la SCIC SAS Toi et Toits,
- D'engager les dépenses afférentes soit 1 000 €, dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget par décision modificative au compte 261 – Titres de participation.

N°23/03/31/010

OBJET : COTISATIONS 2023 AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire, Guy GORBINET ; rappelle les cotisations annuelles inscrites au 6281 du budget principal

	Cotisations 2023
France bois foret	145,00 €
Conseil National des villes et villages fleuris	225,00 €
Passeurs de Mots	670,00 €
LAASSI	5 450,00 €
Territoire d'énergie	710,00 €
Association Petites ville de France	787,10 €
Association des plus beaux détours de France	3 700,00 €
Association des Maires du PDD	2 084,10 €
Association des Maires ruraux du PDD	150,00 €
Union départementale des Sociétés Musicales 63	181,80 €
Femmes élues du Puy-de-Dôme	55,00 €
Mission locale du Livradois-Forez	8 596,25 €
Parc Livradois Forez	25 740,00 €
Fondation du Patrimoine	500,00 €
FREDON AUVERGNE	490,00 €
Divers	1 000,00 €
TOTAL PREVISIONNEL	50 484,25 €

Le Conseil municipal, unanime, décide d'approuver les cotisations 2023 inscrites au budget principal de la commune, section de fonctionnement compte 6281.

N°23/03/31/011

OBJET : SUBVENTIONS 2023 – POLITIQUE ASSOCIATIVE

Sur proposition de l'exécutif, Monsieur le Maire rappelle les propositions de subventions 2023 :

Au titre de la politique associative :

	ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE
POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS		
1	ADADA	300 €
2	Amberando	500 €
3	Ambert Accueil Loisirs	300 €
4	Ambert Subaqua Club	800 €
5	Amicale Laïque Ambertoise	1 000 €
6	APIS	300 €
7	Association des aquariophiles ambertois	1 000 €
8	Don du Sang	500 €
9	Basket Club Ambert Livradois	10 000 €
10	Centre VTT Ambert	700 €
11	Club des chiffres et des lettres d'Ambert	300 €
12	Club des Gaspards	1 000 €
13	Club Nautique d'Ambert	3 000 €
14	Courir en Livradois Forez	2 000 €
15	Country Road 63	300 €
16	GRAHLF	500 €
17	Instant & Lumière	300 €
18	LAASSI	2 000 €
19	La Galipote	300 €
20	Les Amis du Père Gaschon	1 000 €
21	Les filles Alex & Angel	300 €
22	Ose savoir	300 €
23	Ping Pong Club Ambertois	1 000 €
24	Radio Modélisme Club du Livradois	300 €
25	Radio Supeyres (créé en Mai 2022)	300 €
26	Rock Dance Ambert	1 500 €
27	Société des Amis d'Henri Pourrat	1 000 €
28	Semer en Territoire	800 €
29	Tarot Club d'Ambert	300 €
30	Tennis Club Ambert Livradois	12 400 €
31	Vélo Club Ambertois	15 000 €
32	Yaka Danser Ambert	300 €
33	Handball club ambertois	6 000 €
34	CSA Badminton	500 €
35	Ambert FCUS	15 000 €
36	FCPE	500 €
37	UNIPOP	300 €
38	Fromages et Patrimoines- Maison de la Fourme d'Ambert	300 €
39	Les Amis de la Danse et de la Musique	3 000 €
40	Livradoué Dansaire (formation LuDez)	800 €
41	Secours Catholique	1 000 €
42	Rugby	3 000 €
TOTAL POLITIQUE ASSOCIATIVE		90 000 €

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'attribuer les subventions pour l'année 2023 suivant le tableau ci-dessus,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune art. 6574.

N°23/03/31/012

OBJET : SUBVENTIONS 2023 – POLITIQUE SOCIALE

Sur proposition de l'exécutif, Monsieur le Maire rappelle les propositions de subventions 2023 :

Au titre de la politique sociale

43	Amicale du personnel communal	69 500 €
44	Amicale des pompiers	18 400 €
45	Coopérative Scolaire « IPE Henri Pourrat »	7 300 €
46	Comité de jumelage	3 500 €
TOTAL POLITIQUE SOCIALE		95 200 €

Monsieur le Maire indique que les subventions aux associations supérieures à 23 000 € font l'objet d'une convention d'objectifs.

Le Conseil municipal, par vingt-sept voix pour et une voix contre (Michel BEAULATON), décide :

- D'attribuer les subventions pour l'année 2023 suivant le tableau ci-dessus,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune art. 6574.

N°23/03/31/013

OBJET : SUBVENTIONS 2023 – AUTRES MANIFESTATIONS

Sur proposition de l'exécutif, Monsieur le Maire rappelle les propositions de subventions 2023 :

Au titre des diverses manifestations

47	Syndicat Interprofessionnel Fourme	16 000 €
48	Ecole ST JOSEPH = Frais de fonctionnement obligatoires	91 064 €
49	Le Bief = opération vitrines qui parlent	2 500 €
50	Festival Chaise dieu	4 000 €
51	Commerçants:Les vitrines d'Ambert Livradois	1 000 €
TOTAL		114 564 €

Monsieur le Maire Indique que la subvention à l'école St Joseph fait l'objet d'une délibération spécifique détaillée lors de la même séance,

Le Conseil municipal, par vingt-sept voix pour et une abstention (Michel BEAULATON), décide :

- D'attribuer les subventions pour l'année 2023 suivant le tableau ci-dessus,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune art. 6574.

N°23/03/31/014

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Lors de sa séance du 3 mars 2023, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2023, ceci en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite à adopter le budget primitif 2023 de la Commune, dont le contenu détaillé figure dans le document annexé au rapport de synthèse, remis à l'ensemble des Conseillers municipaux, et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023
011	Charges à caractère général	2 397 610 €
012	Charges de personnel de frais assimilés	4 663 600 €
014	Atténuations de produits	6 240 €
65	Autres charges de gestion courante	626 790 €
TOTAL des dépenses de gestion courante		7 694 240 €
66	Charges financières	121 135 €
67	Charges exceptionnelles	63 000 €
022	Dépenses imprévues	350 000 €
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement - A		534 135€
023	Virement à la section d'investissement	150 000 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	373 925 €
TOTAL des dépenses de sections		523 925€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 752 300€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023
013	Atténuations de charges	137 000€
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	670 161.57€
73	Impôts et taxes	4 292 574€
74	Dotations, subventions, et participations	2 517 395.50€
75	Autres produits de gestion courante	357 300€
TOTAL des recettes de gestion courante		7 974 431.07€
77	Produits exceptionnels	79 800 €
TOTAL des recettes réelles de fonctionnement - B		79 800€
002	Résultat de fonctionnement reporté	658 116.93€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 952€
TOTAL des recettes de sections		698 068.93€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 752 300€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023
204	Subventions d'équipements versées	80 000€
20	Immobilisations incorporelles	130 915.60€
21	Immobilisations corporelles	532 483.55€
23	Immobilisations en cours	2 508 715.85€
TOTAL des dépenses d'équipement		3 252 115€
16	1641 - 16812 Emprunts et dettes assimilées	822 500 €
27	Autres immobilisations financières (EPF, Autres...)	60 000€
TOTAL des dépenses réelles d'investissement		882 500 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €
040	Opérations d'ordre entre sections	39 952€
TOTAL		39 952€
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		4 174 567€

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023
13	Subventions d'investissement	1 442 730.40€
16	Emprunts et dettes assimilées	800 000 €
TOTAL des recettes d'équipements		2 242 730.40€
10 (Réal)	Dotations, fonds divers et réserves :FCTVA, Taxe d'aménagement,	310 000 €
024	Produits de Cessions	502 000 €
TOTAL des recettes réelles d'investissement		812 000 €
10 (1068)	Dotations, fonds divers et réserves	99 182.90€
001	Solde d'exécution de la section d'inv reporté	496 728.70€
021	Virement de la section de fonctionnement	150 000€
040	Opérations d'ordre entre sections	373 925€
TOTAL		1 119 836.6€
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		4 174 567 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, par vingt et une voix pour et sept voix contre (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER, David BOST par procuration, Philippe PINTON, Vincent MIOLANE par procuration, Michel BEAULATON et Christine SAUVADE) :

- Adopte le budget primitif 2023 du budget principal de la commune, section de fonctionnement et section d'investissement.

N°23/03/31/015

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 – SERVICE DES EAUX

Lors de sa séance du 3 mars 2023, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2023, ceci en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite à adopter le budget primitif 2023 du service des eaux, dont le contenu détaillé figure dans le document annexé au rapport de synthèse, remis à l'ensemble des Conseillers municipaux, et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur le quel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	12 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		12 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
66	Charges financières	1 431,65	0,00	1 834,00	1 834,00	1 834,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		13 431,65	0,00	16 834,00	16 834,00	16 834,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	9 599,95		80 000,00	80 000,00	80 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	164 238,39		181 516,00	181 516,00	181 516,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		173 838,34		261 516,00	261 516,00	261 516,00
TOTAL		187 269,99	0,00	278 350,00	278 350,00	278 350,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	278 350,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	180 000,00	0,00	262 636,80	262 636,80	262 636,80
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		180 000,00	0,00	262 636,80	262 636,80	262 636,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		180 000,00	0,00	262 636,80	262 636,80	262 636,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 863,46		1 864,00	1 864,00	1 864,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 863,46		1 864,00	1 864,00	1 864,00
TOTAL		181 863,46	0,00	264 500,80	264 500,80	264 500,80

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	13 849,20
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	278 350,00
---	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	156 000,00	156 000,00	0,00	0,00	156 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	473 709,21	285 783,31	772 160,71	772 160,71	1 057 944,02
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	629 709,21	441 783,31	772 160,71	772 160,71	1 213 944,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 744,17	0,00	15 842,00	15 842,00	15 842,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	15 744,17	0,00	15 842,00	15 842,00	15 842,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	645 453,38	441 783,31	788 002,71	788 002,71	1 229 786,02
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 863,46		1 864,00	1 864,00	1 864,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 863,46		1 864,00	1 864,00	1 864,00
	TOTAL	647 316,84	441 783,31	789 866,71	789 866,71	1 231 650,02

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 231 650,02
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	65 000,00	0,00	222 700,00	222 700,00	222 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	238 000,00	238 000,00	238 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		65 000,00	0,00	460 700,00	460 700,00	460 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 000,00	0,00	27 300,00	27 300,00	27 300,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		34 000,00	0,00	27 300,00	27 300,00	27 300,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		99 000,00	0,00	488 000,00	488 000,00	488 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	9 599,95		80 000,00	80 000,00	80 000,00

Page 1

COMMUNE D'AMBERT - Budget Service des Eaux 2020 - BP - 2023

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	164 238,39		181 516,00	181 516,00	181 516,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		173 838,34		261 516,00	261 516,00	261 516,00
TOTAL		272 838,34	0,00	749 516,00	749 516,00	749 516,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						482 134,02
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 231 650,02

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et par vingt-cinq voix pour et trois voix contre (Yvette BOUDESSEUL, Véronique FAUCHER et David BOST par procuration) :

- ADOPTE le budget primitif 2023 du budget principal du service des eaux, par chapitre, en section de fonctionnement et section d'investissement.

N°23/03/31/016

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Lors de sa séance du 3 mars 2023, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2023, ceci en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite à adopter le budget primitif 2023 du service de l'assainissement, dont le contenu détaillé figure dans le document annexé au rapport de synthèse, remis à l'ensemble des Conseillers municipaux, et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	42 600,00	0,00	45 176,00	45 176,00	45 176,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		67 600,00	0,00	70 176,00	70 176,00	70 176,00
66	Charges financières	4 351,08	0,00	3 333,00	3 333,00	3 333,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		71 951,08	0,00	74 509,00	74 509,00	74 509,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	101 374,99		180 000,00	180 000,00	180 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	251 473,50		251 491,00	251 491,00	251 491,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		352 848,49		431 491,00	431 491,00	431 491,00
TOTAL		424 799,57	0,00	506 000,00	506 000,00	506 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	506 000,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	330 500,00	0,00	345 014,48	345 014,48	345 014,48
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		330 500,00	0,00	345 014,48	345 014,48	345 014,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		330 500,00	0,00	345 014,48	345 014,48	345 014,48
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	19 980,24		19 998,00	19 998,00	19 998,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		19 980,24		19 998,00	19 998,00	19 998,00
TOTAL		350 480,24	0,00	365 012,48	365 012,48	365 012,48

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	140 987,52
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	506 000,00
---	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	50 424,13	50 424,13	9 575,87	9 575,87	60 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	591 095,98	94 792,91	635 295,11	635 295,11	730 088,02
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	641 520,11	145 217,04	644 870,98	644 870,98	790 088,02
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 827,45	0,00	51 843,00	51 843,00	51 843,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	50 827,45	0,00	51 843,00	51 843,00	51 843,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	692 347,56	145 217,04	696 713,98	696 713,98	841 931,02
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	19 980,24		19 998,00	19 998,00	19 998,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	19 980,24		19 998,00	19 998,00	19 998,00
	TOTAL	712 327,80	145 217,04	716 711,98	716 711,98	861 929,02

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	861 929,02
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	97 524,21	89 550,15	0,00	0,00	89 550,15
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	97 524,21	89 550,15	0,00	0,00	89 550,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	43 000,00	0,00	21 500,00	21 500,00	21 500,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	43 000,00	0,00	21 500,00	21 500,00	21 500,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	140 524,21	89 550,15	21 500,00	21 500,00	111 050,15
021	Virement de la section d'exploitation (4)	101 374,99		180 000,00	180 000,00	180 000,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	251 473,50		251 491,00	251 491,00	251 491,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		352 848,49		431 491,00	431 491,00	431 491,00
TOTAL		493 372,70	89 550,15	452 991,00	452 991,00	542 541,15
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						319 387,87

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2023 du budget principal du service de l'assainissement, par chapitre, en section de fonctionnement et section d'investissement.

N°23/03/31/017

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 – CINEMA

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Lors de sa séance du 3 mars 2023, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2023, ceci en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite à adopter le budget primitif 2023 de la régie du cinéma La Façade, dont le contenu détaillé figure dans le document annexé au rapport de synthèse, remis à l'ensemble des Conseillers municipaux, et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	92 956,30	0,00	116 297,75	116 297,75	116 297,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	67 950,00	0,00	72 250,00	72 250,00	72 250,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	20,00	0,00	20,00	20,00	20,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		160 926,30	0,00	188 567,75	188 567,75	188 567,75
66	Charges financières	0,00	0,00	1 750,00	1 750,00	1 750,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		160 926,30	0,00	190 317,75	190 317,75	190 317,75
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	12 330,54		10 786,00	10 786,00	10 786,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		12 330,54		10 786,00	10 786,00	10 786,00
TOTAL		173 256,84	0,00	201 103,75	201 103,75	201 103,75

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	10 996,25
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	212 100,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	98 472,03	0,00	110 072,00	110 072,00	110 072,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	84 000,00	0,00	94 000,00	94 000,00	94 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des recettes de gestion courante		182 472,03	0,00	204 572,00	204 572,00	204 572,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		182 472,03	0,00	204 572,00	204 572,00	204 572,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	7 527,97		7 528,00	7 528,00	7 528,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 527,97		7 528,00	7 528,00	7 528,00
TOTAL		190 000,00	0,00	212 100,00	212 100,00	212 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	212 100,00
--	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 151,04	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	45 000,00	40 394,03	4 605,97	4 605,97	45 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	57 151,04	40 394,03	4 605,97	4 605,97	45 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	2 250,00	2 250,00	2 250,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	57 151,04	40 394,03	6 855,97	6 855,97	47 250,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	7 527,97		7 528,00	7 528,00	7 528,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	7 527,97		7 528,00	7 528,00	7 528,00
	TOTAL	64 679,01	40 394,03	14 383,97	14 383,97	54 778,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	54 778,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	27 000,00	13 200,00	0,00	0,00	13 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	27 000,00	58 200,00	0,00	0,00	58 200,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	27 000,00	58 200,00	0,00	0,00	58 200,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	12 330,54		10 788,00	10 788,00	10 788,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + votes)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	12 330,54		10 786,00	10 786,00	10 786,00
	TOTAL	39 339,54	59 309,00	10 786,00	10 786,00	69 295,00
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					39 191,04
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					99 137,04

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2023 du budget principal du cinéma, par chapitre, en section de fonctionnement et section d'investissement.

N°23/03/31/018

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 – REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Lors de sa séance du 3 mars 2023, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2023, ceci en application de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite à adopter le budget primitif 2023 de la régie de distribution de chaleur, dont le contenu détaillé figure dans le document annexé au rapport de synthèse, remis à l'ensemble des Conseillers municipaux, et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	319 400,00	0,00	410 870,00	410 870,00	410 870,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		319 500,00	0,00	410 970,00	410 970,00	410 970,00
66	Charges financières	28 600,00	0,00	26 074,00	26 074,00	26 074,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		348 100,00	0,00	437 044,00	437 044,00	437 044,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	15 031,47		13 947,00	13 947,00	13 947,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	53 300,00		53 237,00	53 237,00	53 237,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		68 331,47		67 184,00	67 184,00	67 184,00
TOTAL		416 431,47	0,00	504 228,00	504 228,00	504 228,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	504 228,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	414 202,83	0,00	457 899,77	457 899,77	457 899,77
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		414 202,83	0,00	457 899,77	457 899,77	457 899,77
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	11 910,00	11 910,00	11 910,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		414 202,83	0,00	469 809,77	469 809,77	469 809,77
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	18 900,00		18 802,00	18 802,00	18 802,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		18 900,00		18 802,00	18 802,00	18 802,00
TOTAL		433 102,83	0,00	488 611,77	488 611,77	488 611,77

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	15 616,23
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	504 228,00
---	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	46 400,00	0,00	48 382,00	48 382,00	48 382,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	46 400,00	0,00	48 382,00	48 382,00	48 382,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	46 400,00	0,00	48 382,00	48 382,00	48 382,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	18 900,00		18 802,00	18 802,00	18 802,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	18 900,00		18 802,00	18 802,00	18 802,00
	TOTAL	65 300,00	0,00	67 184,00	67 184,00	67 184,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	14 986,42
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	82 170,42
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	14 986,42	14 986,42	14 986,42
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	14 986,42	14 986,42	14 986,42
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	14 986,42	14 986,42	14 986,42
021	Virement de la section d'exploitation (4)	15 031,47		13 947,00	13 947,00	13 947,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	53 300,00		53 237,00	53 237,00	53 237,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		68 331,47		67 184,00	67 184,00	67 184,00
TOTAL		68 331,47	0,00	82 170,42	82 170,42	82 170,42
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						82 170,42

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2023 du budget principal de la régie de distribution de chaleur, par chapitre, en section de fonctionnement et section d'investissement.

N°23/03/31/019

OBJET : PROJET RESIDENCE SENIORS ET HABITAT INCLUSIF ADAPEI : CESSION DES PARCELLES D'ASSISE A L'OPHIS DU PUY-DE-DOME

La commune d'AMBERT et l'OPHIS développent un projet de création de 35 logements en résidences séniors ou Habitat inclusif ADAPEI.

Conformément à la convention approuvée par délibération du 20/05/2022, la commune d'Ambert s'est engagée à céder les parcelles supports du projet au maître d'ouvrage, à savoir l'OPHIS du Puy-de-Dôme.

L'OPHIS construira le complexe immobilier et en assurera la gestion avec l'ADAPEI.

La déconstruction du garage mécanique et de l'ancienne caserne des pompiers ont débuté.

Afin de lancer la conception et la construction du projet, il convient de finaliser la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AZ n°74 (environ 352 m²), 75 et 76, 10 rue des Allées.

M. le Maire souligne que :

- La commune d'Ambert cède à un office public de l'habitat, personne morale qui a une mission d'intérêt général
- La cession du foncier représente une contribution indispensable à l'équilibre du montage financier de l'opération. L'OPHIS investit de son côté ses fonds propres importants pour cette opération, et que celle-ci est soutenue par le Conseil Départemental.

- Les contreparties que la Commune pourra retirer de cette vente à l'euro symbolique, et surtout de l'ensemble immobilier qui sera construit seront très importantes :

- Le projet permet la requalification d'un secteur du centre-ville ; il répond à une étude de besoins (2021) qui met en évidence la nécessité de créer des logements adaptés à une population vieillissante.

- Le projet permettra de créer des logements situés en centre-ville et proches des commerces et services.

- Enfin, le projet s'appuie sur un volet social et handicap important : la réalisation d'un habitat inclusif (géré par l'Adapei), pour des personnes adultes en situation de handicap. En synthèse, ce projet présente donc un intérêt majeur pour la commune d'Ambert et ses habitants.

L'objet de la présente délibération est d'accepter la cession à l'euro symbolique à l'OPHIS du Puy de dôme les parcelles cadastrées AZ n°74 (environ 352 m²), 75 et 76, 10 rue des Allées

Le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à céder les parcelles AZ n°74 (environ 352 m²), 75 et 76 à l'OPHIS 63 à l'euro symbolique